



La nouvelle organisation de la délivrance de services auprès des demandeurs d'emploi en recherche d'emploi de cadre.

Au comité d'établissement du 28 septembre 2017, la direction régionale a présenté son nouveau projet d' « évolution de la délivrance des services auprès des (...) cadres » qui sera mis en application le 1^{er} janvier 2018.

En marge du [compte-rendu](#) de ce comité d'établissement sur ce point précis, nous tenions à mettre en exergue une fois de plus, si ce n'est l'amateurisme, le mépris avec lequel les agents sont traités !

Le personnel des A2S l'avait vécu en son temps, une fois encore, ce projet a été tout simplement élaboré sans la moindre information ou sollicitation des collègues concernés. En effet, les nombreuses questions, des plus basiques (telles que combien de portefeuilles ? La taille des portefeuilles ? Où seront affectés les agents ? Qu'en est-il de l'équipe « cadres » de St Sever), posées par toutes les organisations syndicales n'ont pas eu de réponse.

Le SNU Normandie publie la lettre que nous a envoyé une agente de l'équipe cadre de St Sever. Nos élus ont lu cette lettre pendant le comité d'établissement :

« - La découverte de ce document¹ a été un choc étant donné que plusieurs fois nous avons demandé à notre ELD si elle avait des informations à ce sujet (à Christine Delorme² avant son départ), à notre REP Me Saint-Jours, à notre adjointe et de nouveau à notre adjointe, Sylvie Linder, en septembre pendant une réunion de service.

La réponse toujours la même, constante "nous n'avons pas d'information". Sachant que juste avant la réunion de septembre, M. Montandreau³ est venu en agence et a dit à notre ELD que pour l'instant pas d'autre information. Et là, fin septembre, ce document!

- Nous avons déjà vécu beaucoup de stress, de balades dans l'ascenseur émotionnel par le passé. Nous devons aller dans l'agence A2S puis non, puis nous devons rester une agence, puis l'agence cadres a fermé. Nous avons intégré une autre agence en tant qu'équipe (ST Sever Rue du four), puis déménagement dans la nouvelle agence.

- Nous participons à toutes les activités communes, les astreintes, nous travaillons pour l'agence, pour l'équipe cadres et pour le bassin au travers de nos ateliers, de nos partenariats, de nos recherches et placements des DE pour le bassin.

- Nous avons eu un audit qui a été me semble-t-il élogieux. Puis silence radio pour apprendre aussi soudainement via le document en pièce jointe, ce qu'il va advenir des cadres du bassin.

- Le choc a été de voir que tout était ficelé, sans même nous accorder un temps d'échange avec les décideurs.

- Le choc a été de voir qu'on nous explique comment les cadres seront gérés, comment il faut, après le soldat AFPA, sauver le soldat APEC, comment on va demander aux conseillers des différentes agences s'il y a des volontaires pour être référent des cadres et ce, alors que nulle part, il n'est sujet du devenir des conseillers de l'équipe cadre existante et qui continue à fournir son travail malgré l'opaque brouillard dans lequel on la laisse. C'est pour le moins un peu grossier voir indécent alors que partout, on nous parle de stress au travail, des risques psychosociaux, des irritants au travail (là, je parlerai plutôt d'urticaire).

- Le choc est aussi de savoir qu'un seul des conseillers de l'équipe « cadres » de ST SEVER, sera en portefeuille "Suivi". Alors, qu'advient-il des autres puisque tout est déjà ficelé, avec un planning très serré avec un début de déploiement à décembre 2017. Comment pourra-t-on choisir "l'heureux(se) » élu(e), sur quels critères et comment vont le vivre les "next" et "perdants", quelle ambiance ensuite si tous restent sur le même site?

- Autre choc, mais à vérifier, effectivement, on nous parle d'équité de traitement du même service pour tous les cadres, pourquoi alors, la Région Normandie décide de "démanteler une équipe qui fonctionne très bien" alors que dans d'autres Région, on va créer des équipes cadres??? Comment explique-t-on cela ? Les cadres de la Normandie ainsi que les conseillers de l'équipe « cadres » sont-ils différents d'une Région à une autre ?

Nous allons accueillir des collègues de la MRS et de la CSP, qui ont eux-mêmes changé d'environnement, qui ne sont toujours pas dans les locaux et qui n'ont pas très bien vécu la fermeture de l'A2S. Nous avons deux collègues psychologues qui étaient dans une équipe et se retrouvent « éparpillés » et ont rejoint St SEVER. Nous n'avons à ce jour pas de DAPE (idem poste rediffusé). Et dans ce « climat, ces émotions, modification du cadre de travail... », une des équipes va de nouveau être "explosée", avec un changement plus que conséquent sur l'agence et ce sans avoir pris la peine de l'informer, de trouver en amont des solutions, sans ménagement.

Nous savons que nous sommes uniquement de "simples" conseillers, en bas de l'échelle alimentaire, mais que notre ELD ne soit pas mise au courant ni concertée, cela amène de l'inquiétude et de l'effarement.

Nous savons qu'à tous les niveaux, les salariés sont des "Kleenex", sont interchangeables et que nul n'est irremplaçable, mais un minimum de considération ne peut nuire, encore une fois, à la bonne marche du travail, de l'agence. Un peu d'estime ne fait pas de mal.

Voilà, désolée pour la longueur du texte même s'il ne reflète pas toute mon amertume. »

La lecture de ce courrier a jeté un froid dans l'assistance. La direction régionale a tout simplement « oublié » qu'il existait une équipe « cadres » en Normandie !

A défaut de préparation en amont, dès le lendemain, M MONTENDREAU a été dépêché sur site afin de rencontrer cette équipe. Mais tout comme la direction régionale lors du comité d'établissement, pas de réponse. Dans cette mesure, les élus du CE ont mandaté les CHSCT Bas et Haut-Normand afin d'avoir leurs éclairages concernant les conditions de travail sur le sujet avant que le projet ne soit déployé.

1/ Document du comité d'établissement sur l' « évolution de la délivrance de services auprès des demandeurs d'emploi en recherche d'un emploi cadre ».

2/ Ancienne directrice de l'agence de Rouen St Sever.

3/ DTD de Rouen.

Une Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr

Rouen 02.32.12.99.03

<http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie2/>

